

FONCIERE AM

Société civile au capital de 138 300 euros
Siège social : 17 rue de la Trémoille - 75008 PARIS
501 343 289 RCS PARIS

La « Société »

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 3 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 3 décembre,
A 15h,

Monsieur Avi MARCIANO,

Propriétaire de la totalité des 13 830 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société FONCIERE AM,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- A la constatation du caractère définitif d'un acte de cession de part sociale et à la modification corrélative de l'article 7 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance d'un acte sous seings privés en date à PARIS du 3 décembre 2025, portant cession par **Monsieur Avi MARCIANO** à la société **SCI MARYBAS**, Société Civile Immobilière au capital de 1 800 euros, ayant son siège social sis 60 avenue Foch 75116 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 389 521 816 RCS PARIS, d'une (1) part sociale numérotée 1 lui appartenant dans la société,

Constate le caractère définitif de l'acte de cession de part sociale précité.

Par suite de cette cession de part sociale, le capital est désormais détenu par deux associés, et l'associé unique décide de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions suivantes :



ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

*Le capital social est fixé à la somme de **CENT TRENTE-HUIT MILLE TROIS CENTS EUROS (138 300 €)**.*

Il est divisé en 13 830 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 13 830 et attribuées comme suit, suite à diverses mutations intervenues dans la Société, savoir :

La société MARYBAS, une part sociale,

Numérotée 1, ci

1 part sociale

Monsieur Avi MARCIANO, treize-mille huit cent vingt-neuf parts sociales,

Numérotées de 2 à 13 830, ci

13 829 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

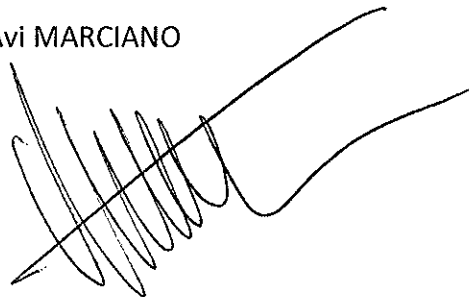
13 830 parts sociales

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Avi MARCIANO

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name 'Avi MARCIANO'.